



## AVERTISSEMENT

- Ce document a été établi à partir de sources publiques ouvertes. En conséquence, les informations qu'il contient peuvent refléter parfois certaines imprécisions liées au secret militaire tant sur les faits que sur les descriptions de matériels.
- Les différentes victimes de sous-munitions dont les histoires sont relatées dans le document ont été rencontrées à la fin du mois de juillet 2003 à Bagdad. Dans un souci de respect de leur vie privée et pour garantir leur sécurité, nous avons modifié leurs prénoms et masqué leur regard, le cas échéant.

## NOTICE TO THE READER

- *This document was prepared using publicly available, unclassified sources. As a result, information contained herein may occasionally reflect certain inaccuracies associated with military secrecy, in both facts and descriptions of military equipment.*
- *All the victims of submunitions whose stories are related below were met in Baghdad at the end of July 2003. In order to respect their personal privacy and to ensure their safety, we have changed names and masked their eyes where deemed appropriate.*

Cette étude a été réalisée par le Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits (CDRPC) pour le compte de Handicap International.

*This study has been carried out by the Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits (Research and Documentation Center on Peace and Conflicts) for Handicap International.*

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Communauté européenne et du Ministère français des Affaires étrangères. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion de Handicap International, et de ce fait ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de ces institutions.

*This document has been produced with the financial assistance of the European Community and the French Ministry of Foreign Affairs. The views expressed herein are those of Handicap International and can therefore in no way be taken to reflect the official opinion of these institutions.*

## SOMMAIRE CONTENTS

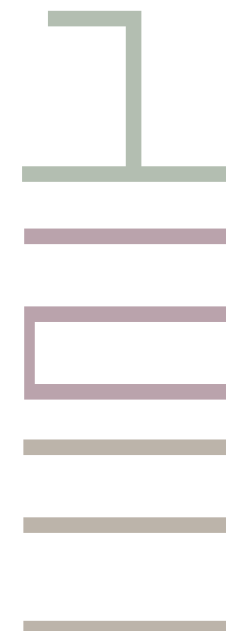
VERSION FRANÇAISE



ENGLISH PART



ANNEXES



## LES SOUS-MUNITIONS NON EXPLOSÉES DES MINES ANTIPERSONNEL DE FAIT ?

Dr PHILIPPE CHABASSE

Co-directeur HANDICAP INTERNATIONAL

**1991** : les accords de Paris sur le Cambodge prévoient le rapatriement de 360.000 réfugiés cambodgiens dans leur pays. Mais cette décision politique, attendue depuis si longtemps, se heurte à une incontournable réalité : personne ne sait combien de mines antipersonnel sont éparpillées dans le pays, ni quelles sont précisément les zones dangereuses. Ni les agences des Nations Unies, ni les autorités politiques, ni les responsables militaires ne savent par quel bout aborder le problème.

**1997** : signature, à Ottawa, d'un traité interdisant la production, la vente et l'utilisation des mines antipersonnel. C'est une mobilisation sans précédent de l'opinion publique, nationale aussi bien qu'internationale, qui a donné la parole aux centaines de milliers de survivants cruellement mutilés par les mines et a bousculé les règles d'élaboration du droit international. Figurant parmi les six ONG fondatrices du réseau de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines (ICBL) qui regroupe aujourd'hui plus d'un millier d'ONG, Handicap International est fier d'avoir pu contribuer à ces avancées, récompensées par le Prix Nobel de la Paix.

**2003** : 147 pays ont fait de l'interdiction des mines la nouvelle norme internationale. Même s'il est encore dramatiquement trop important, le nombre de nouvelles victimes de mines semble aujourd'hui ne plus croître. Mais les récents conflits, dans les Balkans, en Afghanistan ou en Irak montrent qu'un autre fléau menace les populations civiles après les conflits : les résidus explosifs de guerre et en particulier ceux issus des armes à sous-munitions qui, éparpillés sur le sol, ont des effets similaires aux mines antipersonnel.

Nous sommes conscients des efforts qui restent à fournir pour s'assurer que les gouvernements respectent les engagements qui découlent de leur adhésion au traité d'interdiction des mines antipersonnel. En Europe comme dans les cinquante pays d'intervention de l'association, nos équipes restent mobilisées sur ce thème.

Tout en poursuivant ce combat pour l'éradication complète des mines, Handicap International a choisi de s'associer à ceux qui luttent contre les « dégâts collatéraux » causés par la prolifération, tout aussi scandaleuse, de ces résidus explosifs de guerre et qui exigent, en particulier, une interdiction d'utilisation, de production et de transfert des sous-munitions tant que les problèmes humanitaires que posent ces armes n'auront pas été résolus.

Comme nous le faisons en permanence pour tenter d'améliorer l'efficacité de nos actions d'assistance aux victimes, de déminage ou de sensibilisation aux dangers des mines sur le terrain, nous souhaitons mettre notre volonté de connaître et de comprendre au service de l'interdiction de ces sous-munitions. A l'heure où les enjeux politiques, militaires et commerciaux complexifient toute négociation de désarmement, il nous semble que cet état des lieux est important. Des études similaires sont en cours dans d'autres pays et sur d'autres continents.

L'information et la mobilisation du public, comme celle des responsables politiques, ne peuvent s'appuyer que sur des informations rigoureuses et exhaustives. Des informations qui ne doivent pas être délivrées par les seules forces armées et que nous souhaitons mettre à la disposition de tous ceux qui combattent pour le respect du droit international.

# LES SYSTÈMES D'ARMES À SOUS-MUNITIONS

Version française

## INTRODUCTION

Selon les règles du droit international, en particulier du droit international humanitaire, les opérations de destruction menées pendant les guerres ne doivent jamais viser intentionnellement les populations civiles. Les armes employées par les parties au conflit doivent être utilisées de façon discriminante et non disproportionnée par rapport aux menaces identifiées, et seuls des objectifs militaires peuvent faire l'objet de bombardements.

Pourtant, en dépit de ces règles, le nombre de victimes civiles n'a cessé d'augmenter ces dernières décennies, tant pendant le conflit qu'à la suite de celui-ci. En effet, il s'avère que les « dommages collatéraux », c'est-à-dire les dommages causés à des populations ou à des biens civils, restent nombreux et que des milliers de résidus explosifs de guerre, marques d'un conflit passé, constituent une menace permanente pour la population.

Une première prise de conscience internationale sur les dangers des mines antipersonnel a permis, en 1997, la mise en place d'un traité d'interdiction de ce type d'armes. Mais cette extraordinaire avancée du droit international n'efface pas le danger créé par l'ensemble des résidus explosifs de guerre.

L'emploi de bombes à sous-munitions présentant un taux d'échec important<sup>1</sup> est l'une des causes principales de l'existence de munitions non explosées. Ces petites bombes qui jonchent le sol, extrêmement instables et sensibles, se transforment alors en de véritables mines antipersonnel sur le plan de leurs effets et des conséquences pour la population civile environnante.

Aujourd'hui, de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) sont décidées à mener une nouvelle campagne contre ces armes. Certains Etats annoncent des mesures pour diminuer les risques qu'elles représentent. Mais des divergences existent entre ces différents acteurs, notamment sur l'objet exact que viserait la création d'un nouvel instrument juridique contraignant (dans le cadre de la Convention sur les armes classiques) : l'ensemble des résidus explosifs de guerre ou seulement la catégorie des armes à sous-munitions.

L'objet de cette synthèse est donc de présenter quelques éléments de définition et de réflexion pour comprendre les raisons de la présence de milliers de sous-munitions non explosées dans les régions venant de subir une guerre. L'étude des conflits du Kosovo (1999), de l'Afghanistan (2001-2002) et de l'Irak (2003) illustrera la prolifération de ces armes et leurs effets dans le cadre spécifique de ces hostilités. De même, les solutions proposées par les ONG et par un panel de sept Etats permettront de comprendre leurs différents points de vue.

PREMIERE PARTIE : page 4  
Les systèmes d'armes à sous-munitions

DEUXIEME PARTIE : page 9  
Un état des lieux

TROISIEME PARTIE : page 13  
Trois conflits, une seule logique

QUATRIEME PARTIE : page 22  
Les positions nationales

CINQUIEME PARTIE : page 25  
Les ONG, vers une lutte commune ?

SIXIEME PARTIE : page 28  
Quelle interdiction ?

ANNEXES : page 60

<sup>1</sup> - Le taux d'échec d'une bombe à sous-munitions désigne la proportion de sous-munitions n'ayant pas explosé au moment de l'impact.

# LES SYSTÈMES D'ARMES À SOUS-MUNITIONS

PREMIÈRE PARTIE : PAGE 4

## LES SYSTÈMES D'ARMES À SOUS-MUNITIONS

### I – Définition des termes

« Après l'arrêt du signal d'alerte, la population commença à sortir des abris et fut confrontée pour la première fois à des sous-munitions. Ces petites bombes se situaient sur les routes, sur les toits, entre les arbres et les haies. Une heure plus tard, 31 personnes furent tuées, beaucoup d'autres blessées, après les avoir manipulées. » Attaque aérienne du port de Grimsby, Royaume-Uni, nuit du 13 au 14 juin 1943.

Les résidus explosifs de guerre (explosive remnants of war, ERW) sont une menace grave pour la stabilité d'un pays. Aucun continent n'est épargné par ce danger<sup>2</sup>. Les populations locales comme les membres des ONG et des forces de maintien de la paix qui se trouvent dans des zones de conflits ou post-conflictuelles sont confrontés à ces risques. L'environnement (terres arables, rivières, faune, flore) est également affecté par ces résidus explosifs de guerre, apportant ainsi un obstacle supplémentaire au retour du développement économique et d'une stabilité politique.



[A] Champs de sous-munitions en Afghanistan. (Photo : John Rodstad)

Les résidus explosifs de guerre peuvent être classés en quatre sous-catégories<sup>3</sup> :

- les mines et les munitions non explosées (unexploded ordnance, UXO) [photo A] ;
- les véhicules de guerre abandonnés ;
- les armes légères et de petits calibres, ainsi que leurs munitions ;
- les explosifs et les munitions abandonnés ou endommagés.

Si la définition des trois dernières sous-catégories est aisée et n'engendre pas de réelle difficulté, il en est tout autrement de la sous-catégorie des munitions non explosées (UXO)<sup>4</sup>.

Une munition non explosée se définit comme une munition explosive et/ou à propulsion pyrotechnique qui a été amorcée, et/ou munie d'un détonateur, armée ou préparée par ailleurs pour son emploi ou déjà employée. Les munitions non explosées regroupent toutes les armes qui ont été lancées, tirées, projetées ou larguées et qui n'ont pas explosé en raison d'un mauvais fonctionnement, d'un défaut de conception ou pour toute autre raison. Par conséquent, le nombre d'engins regroupés sous cette définition est vaste, et comprend notamment les bombes, les missiles, les grenades, les obus et les sous-munitions [photos B et C].

Actuellement, si l'ensemble de ces munitions non explosées mettent en péril des vies, les sous-munitions non explosées sont celles qui prévalent sur le terrain (après les mines antipersonnel) et constituent le plus grave danger.

[B] Divers conteneurs à sous-munitions. (Photo : EC, Nedex)  
[C] Conteneur de sous-munitions éventré au sol. (Photo : EC, Nedex)

### T É M O I G N A G E



Wahid a 12 ans et habite près de Kerbala. Son quartier a été bombardé et on y trouve encore de nombreuses sous-munitions non explosées. Le 29 juin, soit plusieurs semaines après la fin de la guerre, il se promenait avec son frère de 9 ans, quand les deux garçons ont été attirés par un objet métallique étrange. Wahid s'en est saisi, et la sous-munition a explosé. Ses blessures sont graves et multiples : il a eu la main droite arrachée, trois doigts de la main gauche ont été amputés et de nombreux éclats métalliques ont criblé son corps. Certains sont toujours logés dans son genou et sa cheville gauches, et également dans son crâne. Le jeune garçon a déjà subi deux opérations et en attend deux autres. Son frère, lui, a reçu des éclats métalliques dans les jambes. Pour faire face aux frais médicaux entraînés par les blessures de leurs deux fils, leurs parents ont dû vendre la majeure partie de leur mobilier.

Témoignage recueilli en Irak par l'équipe de Handicap International, à Bagdad, en juillet 2003.

[D] Wahid sur son lit d'hôpital à Bagdad. (Photo : Alexandre Carle/HH)

2 - Selon les informations données lors de la conférence « Explosive remnants of war and development: Voices from the field » qui s'est tenue à Dublin les 23-25 avril 2003, 82 pays sont affectés par les ERW : 23 en Europe, 17 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 24 en Afrique, 19 en Asie et dans le Pacifique, et 9 sur le continent américain.

3 - Classification retenue par le Centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD), *Explosive remnants of war: A threat analysis*, 2002, p. 3.

4 - La menace des mines antipersonnel est aujourd'hui prise en compte par 134 Etats qui ont ratifié le traité d'Ottawa.

## II - Les sous-munitions



[E] Sous-munitions larguées par conteneur fixe sous aéronef. (Photo: EC NEDEX)

Historiquement, les premières sous-munitions furent utilisées à partir de bombes larguées par des avions.

Un système d'arme à sous-munitions se compose de deux éléments principaux :

- un conteneur (fixe ou mobile)<sup>5</sup> qui peut être largué par des vecteurs comme un avion ou un hélicoptère ; ou un conteneur qui peut être tiré par l'artillerie ou par le système de lance-roquettes multiple. Le conteneur, une fois lancé, va s'ouvrir et disperser les sous-munitions qu'il contient au-dessus de la cible désignée ; [photo E]
- des sous-munitions<sup>6</sup>, qui sont des petites bombes dont le cycle d'armement va se déclencher entre l'éjection du conteneur et l'impact au sol.

Aujourd'hui, les sous-munitions sont disséminées par des systèmes aériens ou terrestres :

- les sous-munitions sont larguées à partir du corps d'une bombe (*cluster bomb*) ou d'un conteneur fixe. La quantité de sous-munitions contenues par ces bombes peut aller d'une dizaine à plusieurs centaines. Les conflits récents montrent que la suprématie aérienne est essentielle pour remporter la guerre, d'où une utilisation massive de ce type d'armes par les différents vecteurs aériens<sup>7</sup> (bombardiers, hélicoptères) ;



[F] Bomblet française GR 66 utilisée par l'armée française pendant la première guerre du Golfe en 1991. (Photo: EC NEDEX)  
 [G] BLU 66 américaine identique à la BLU 24, utilisée par les Forces armées américaines au Vietnam. (Photo: EC NEDEX)  
 [H] Bomblet BLU 97 utilisée par les Forces américaines en Afghanistan, au Kosovo, en Irak... (Photo: EC NEDEX)

- les sous-munitions sont tirées à partir de différents systèmes d'artillerie, tels les lance-roquettes multiples (MLRS), les mortiers, les véhicules blindés. Dans un délai très court, ils dispersent sur plusieurs hectares des sous-munitions tirées à une distance pouvant atteindre près de 40 kilomètres. Il est à noter qu'en raison du rapport coût/efficacité et de leur impact psychologique, ces systèmes équipent les armées dans un nombre croissant de pays.

En fonction de la cible à traiter, les sous-munitions utilisées sont de différents types :

- munition antichar, par exemple la GR 66 (française) [photo F] ;
- munition antipersonnel, par exemple la BLU 24 (américaine) [photo G] ;
- munition incendiaire, par exemple la BLU 1C (américaine) ;
- munition à effets combinés, par exemple la BLU 97 antichar, antipersonnel et incendiaire (américaine) [photo H].

Les sous-munitions sont également caractérisées par leurs différents mécanismes de mise à feu, qui peuvent se déclencher avant l'impact, au moment de l'impact ou après l'impact au sol (« à retard »). Dans ce dernier cas, ce système est utilisé pour des missions de saturation de zone. Le délai de déclenchement peut alors aller de quelques heures à plusieurs jours. La comparaison de cette arme avec les mines antipersonnel prend par conséquent tout son sens.

5 - Ce conteneur est parfois dénommé « bombe cargo ».

6 - Le terme de sous-munition est traduit le plus souvent en anglais par *cluster munition*. Le terme *bomblets* (petites bombes) est également utilisé lorsqu'il s'agit de sous-munitions larguées par les airs. Cependant, *bomblet* est aussi employé pour la bombe américaine de 7 tonnes BLU-82B1.

7 - Lors de la première semaine d'octobre 2001 en Afghanistan, 50 bombes CBU-87 furent larguées par un seul bombardier américain B1-b, en seulement cinq missions de combat.

# LES SYSTÈMES D'ARMES À SOUS-MUNITIONS

## Un état des lieux

DEUXIÈME PARTIE : PAGE 5

### III – Caractéristiques techniques

Les forces armées admettent unanimement un taux de non-fonctionnement de leurs armes lors des combats. Ce taux d'échec est incorporé dans les opérations militaires. L'absence d'information sur ce taux implique inmanquablement des dysfonctionnements au sein des opérations militaires en cours, tant pour les militaires que pour les populations civiles.

S'il n'est pas possible d'établir un taux d'échec universel correspondant aux sous-munitions, on peut se baser sur le taux d'échec accepté par l'armée américaine lors d'exercices<sup>8</sup> :

- taux faible entre 1 % et 2,5 % ;
- taux acceptable entre 2,5 % et 5 % ;
- taux élevé entre 5 % et 10 %.

Cependant, ces tests sont effectués dans des conditions optimums et sont, par conséquent, éloignés de la réalité d'une utilisation sur le champ de bataille. Ainsi, le taux d'échec en exercice doit être augmenté pour correspondre à une situation de combat<sup>9</sup> :

- 5 % – taux faible ;
- entre 5 % et 15 % – taux normal ;
- supérieur à 15 % – taux élevé.

Une si grande différence (le taux est multiplié par cinq !) s'explique par de multiples facteurs :

- la complexité du mécanisme d'allumage cause de nombreux dysfonctionnements ;
- les défauts de production, d'assemblage et de stockage peuvent causer, par exemple, une mauvaise éjection, entraînant inmanquablement la défaillance de la sous-munition ;
- le coût de fabrication est un facteur fondamental de la qualité d'une sous-munition. Une arme produite à très faible coût signifie obligatoirement un manque de contrôle et donc un taux d'échec important ;
- les mauvaises conditions de stockage entraînent la détérioration, après quelques années, des divers matériaux (corrosion du métal, fragilisation du plastique) de la sous-munition. Ce facteur augmente les risques d'un dysfonctionnement ;
- les conditions climatiques (vent violent, chaleur, froid extrême) et environnementales (marais, sable, terre) vont avoir des incidences sur le fonctionnement des sous-munitions. Si la plupart explosent à l'impact, c'est-à-dire lorsqu'elles touchent une cible offrant un minimum de résistance (tank, sol dur), sur des sols mous, la sous-munition se plantera et n'explosera pas ;
- le non-respect des critères d'utilisation, telles l'altitude de largage ou la vitesse, empêchera les mécanismes des sous-munitions de s'armer et d'exploser.

### UN ÉTAT DES LIEUX

Les systèmes d'armes à sous-munitions sont, pour les stratèges militaires une arme privilégiée et, pour les civils, un danger permanent.

#### I – Un tour du monde des États acquireurs, utilisateurs et producteurs

Les systèmes d'armes à sous-munitions ont été utilisés par onze pays<sup>10</sup> depuis les années cinquante, dans 16 pays<sup>11</sup>. Au cours de leurs différentes interventions militaires à travers le monde, les États-Unis ont utilisé par 8 fois ce type d'armes<sup>12</sup>.

33 pays fabriquent et vendent une panoplie de 208 bombes, projectiles et roquettes pouvant transporter des sous-munitions. Parmi ces pays, 7 d'entre eux<sup>13</sup> ne sont pas liés par la Convention de 1980. Il apparaît, au vu des transferts d'armements, que 9 pays ont contribué à la prolifération de cette menace en vendant à 46 États près de 30 sortes de systèmes d'armes à sous-munitions<sup>14</sup>.

Quelques pays vendent les différents systèmes d'armes à sous-munitions (bombes, roquettes et projectiles) à des pays qui n'ont pas ratifié la Convention de 1980.

#### Transferts de systèmes d'armes à sous-munitions connus entre pays membres et non-membres de la Convention de 1980

##### Pays membres vendeurs

États-Unis  
Brésil

##### Pays non-membres acquireurs

Turquie (CBU 87) et Égypte (CBU 87)  
Iran (Astro II) et Irak (Astro II)

Au total, 58 pays<sup>15</sup> disposent de ce type d'armes, mais tous ne possèdent pas l'ensemble de la « panoplie ».

La France<sup>16</sup> aurait utilisé des bombes à sous-munitions au cours de ses interventions au Tchad, puis lors de la guerre du Golfe (au Koweït et en Irak). Depuis 1991, elle n'aurait plus utilisé de systèmes d'armes à sous-munitions, à la différence des États-Unis, du Royaume-Uni et des Pays-Bas.

10 - Arabie Saoudite, France, Hollande, États-Unis, Éthiopie, Érythrée, Israël, Russie, Royaume-Uni, Soudan, Yougoslavie.

11 - Afghanistan, Albanie, Arabie Saoudite, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Érythrée, Éthiopie, Irak, Kosovo, Koweït, Laos, Liban, Russie (Tchéchénie), Soudan, Tchad, Vietnam.

12 - Dont quatre fois en moins de douze ans (Irak et Koweït en 1991, Kosovo en 1998, Afghanistan en 2001-2002, Irak en 2003).

13 - Chili, Corée du Nord, Égypte, Iran, Irak, Singapour, Turquie.

14 - Voir les annexes n° 1 – « 33 États fabriquent des systèmes d'armes à sous-munitions » – et n° 3 – « Les transferts connus de systèmes d'armes à sous-munitions ».

15 - Voir l'annexe n° 2 : « 58 États possèdent des systèmes d'armes à sous-munitions ».

16 - Selon les informations du CICR et de Human Rights Watch sur l'utilisation des bombes à sous-munitions.

8 - CICR, *Explosive remnants of war: A study on submunitions and other unexploded ordnance*, août 2000, p. 9.

9 - Idem.



[1] Coupe d'une CBU 87, conteneur de la BLU 97, utilisée par les Forces armées américaines. (Photo: EC, NEDEx)

La France possède toutes les composantes (obus, bombes, roquettes) permettant le transport de sous-munitions :

- L'Armée de Terre dispose, par exemple, d'obus Bonus<sup>17</sup>, de roquettes M 26 pour ses MLRS ;
- L'Armée de l'Air dispose de différents types de bombes de fabrication française (Belouga, Alkan 500) ou étrangère (CBU 87 américaine) (photo 1).

GIAT Industries, Thomson Brandt Armements (filiale de Thalès), Matra Bae Dynamics (MBDA), Alkan et Cie sont les principaux industriels impliqués dans des programmes de production de systèmes d'armes à sous-munitions.

## II – La Convention sur les armes classiques

Le droit international humanitaire précise la réglementation concernant la responsabilité des commandants militaires :

- en opérant des distinctions entre les objectifs militaires et les objectifs civils, entre les personnes civiles et les combattants ;
- il édicte des règles en matière de respect et de protection des populations civiles par les combattants. Concernant les civils, il y a deux cas : les civils intentionnellement pris pour cible, et ceux qui, sans être pris pour cible, subissent des dommages collatéraux. Le droit international humanitaire interdit toute attaque contre des civils, et le terme « attaque » doit être compris au sens large de sa définition, c'est-à-dire un acte de violence offensif ou défensif ;
- il édicte des règles pour que les biens civils et ceux qui sont essentiels à la survie de la population ne soient pas pris pour cible ni détruits.

Deux conventions régissent les armements conventionnels terrestres, maritimes et aériens : l'une est relative à certaines armes classiques, l'autre à la réduction d'armements conventionnels en Europe (1990).

La Convention sur « l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination », dite Convention de 1980, est entrée en vigueur le 2 décembre 1983. Aujourd'hui, elle compte 88 pays membres. Quatre protocoles l'accompagnent :

- Le Protocole I est relatif aux éclats non localisables dans le corps humain<sup>18</sup> ;
- Le Protocole II est relatif à l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs ;
- Le Protocole III est relatif à l'interdiction ou la limitation des armes incendiaires ;
- Le Protocole IV est relatif à l'interdiction des armes laser aveuglantes.

Les principes du droit international humanitaire et deux articles de la Convention de 1980 mettant en cause la responsabilité de l'Etat (protocole II, article 8) et imposant une interdiction absolue (protocole III, article 2) pourraient servir de base à la création d'un nouveau protocole sur les systèmes d'armes à sous-munitions. Ces articles de la Convention de 1980 pourraient être repris et modifiés pour constituer les principes de base du futur protocole.

- Le Protocole II, article 8, indique clairement que « si le chef d'une opération de maintien de la paix demande aux parties en conflit de déminer, celles-ci devront s'appliquer dans la mesure où elles le peuvent à enlever ou à rendre inoffensifs toutes les mines ou tous les pièges dans la zone qu'elle occupe ». Sur cette base juridique, la responsabilité de l'Etat dans la création de zones affectées par des munitions non explosées pourrait donc être directement mise en cause. L'Etat incriminé devrait répondre à la demande en apportant une assistance (technique, financière) à la dépollution.

- Le Protocole III, article 2, émet deux interdictions absolues à l'encontre des armes incendiaires. Une des interdictions vise à protéger les zones d'habitations des civils : « Il est interdit en toutes circonstances de faire d'un objectif militaire situé à l'intérieur d'une concentration de civils l'objet d'une attaque au moyen d'armes incendiaires lancées par aéronefs. » Si le terme « armes incendiaires » était remplacé par « systèmes d'armes à sous-munitions », nous disposerions d'un principe fondamental qui rejoindrait les règles du droit international humanitaire interdisant de prendre les populations civiles pour cible.

17 - Obus construit par GIAT Industries en partenariat avec l'industriel suédois Bofors.

18 - Il se ramène à l'unique disposition suivante : « Il est interdit d'employer toute arme dont l'effet principal est de blesser par des éclats qui ne sont pas localisables par rayons X dans le corps humain. »

Les systèmes d'armes à sous-munitions  
**Trois conflits, une seule logique**  
 LES SYSTEMES D'ARMES  
 A SOUS-MUNITIONS

TROISIEME PARTIE : page 13

T É M O I G N A G E



[J] Akim à l'hôpital à Bagdad. (Photo: Docteur Ali/HI)

*Akim est un jeune berger de 13 ans, originaire d'Al-Radwaniya. Surpris par un bombardement alors qu'il jouait à l'extérieur de la ferme de ses parents, il a été grièvement blessé par une sous-munition. C'est son oncle qui l'a trouvé et immédiatement conduit à l'hôpital. On a craint pour sa vie, car il avait perdu beaucoup de sang. Quatre mois après, Akim est toujours à l'hôpital ; son état ne montre pas de signe d'amélioration. Il souffre de graves blessures et brûlures aux membres inférieurs, et a reçu de nombreux éclats dans le corps. Sa jambe droite présente de multiples fractures et est maintenue par une broche externe, tandis que ses deux jambes sont liées ensemble par des bandages. Ses nombreuses plaies semblent très infectées, il souffre aussi d'escarres. Il est très déprimé et pleure toutes les nuits. Son poids est en chute libre.*

Témoignage recueilli à Bagdad, en Irak, par l'équipe de Handicap International, en juillet 2003.

## TROIS CONFLITS, UNE SEULE LOGIQUE

La première guerre du Golfe (1991) a rappelé l'existence des systèmes d'armes à sous-munitions. Ainsi, ce sont plusieurs millions de sous-munitions<sup>19</sup> qui furent utilisées pendant ces six semaines de guerre !

Depuis 1993, 1 600 personnes ont été tuées et plus de 2 500 blessées par des sous-munitions non explosées. Les sous-munitions non explosées furent la cause directe :

- du décès de 25 militaires et de nombreux blessés américains<sup>20</sup> ;
- du décès de 3 militaires et de 23 blessés français.

Durant les cinq dernières années, les nations occidentales ont été impliquées directement ou indirectement dans trois conflits majeurs : la guerre du Kosovo (1999), l'intervention militaire en Afghanistan (2001-2002) et la guerre en Irak (2003). La panoplie complète des armes à sous-munitions fut utilisée lors de ces hostilités. Nous estimons que près de 1 million de sous-munitions ont été déversées sur ces pays<sup>21</sup> (cela signifie qu'au moins 50 000 de ces petites bombes se sont transformées en munitions non explosées et peuvent à tout moment exploser).

Les conflits du Kosovo et de l'Afghanistan permettent d'avoir aujourd'hui le recul nécessaire (analyse officielle des Etats et des ONG, données sur le nombre d'accidents et sur le déminage...) pour analyser leur utilité dans la stratégie militaire, et pour voir les conséquences sur les populations.

Nous ne disposons pas encore du recul nécessaire sur l'intervention américaine et britannique en Irak pour juger des conséquences de l'utilisation de ce type d'armes et des menaces qui pèsent sur la population. Cependant, nous pouvons affirmer aujourd'hui que :

- des armes à sous-munitions ont été utilisées sur des zones civiles (Bagdad, Bassora, Kirkuk)<sup>22</sup> ;
- près de 1 500 bombes à sous-munitions de divers types furent utilisées<sup>23</sup> ;
- plusieurs soldats américains ont été tués ou blessés directement par des sous-munitions non explosées<sup>24</sup>.

De plus, des témoignages sur le récent conflit en Irak sont relatés dans ce chapitre.

19 - 47 167 bombes ou conteneurs transportant 13 167 544 sous-munitions furent largués. A cela s'ajoutent 17 286 roquettes tirées depuis des MLRS, soit plus de 11 millions de sous-munitions. Dans certains cas, le taux d'échec approcha les 40 %. Landmine Action, *Cluster bombs: The military effectiveness and impact on civilians of cluster munitions*, 2003.

20 - Mines-Arms Unit, CICR, *Explosive remnants of war*, août 2000, p. 20.

21 - 577 086 sous-munitions furent utilisées lors des conflits au Kosovo et en Afghanistan. Les Etats-Unis ont reconnu avoir utilisé près de 1 500 bombes contenant des sous-munitions et tiré plusieurs centaines de roquettes à partir de MLRS, ce qui équivaut à au moins 500 000 sous-munitions employées lors de la récente guerre en Irak.

22 - Carte des sites bombardés par des systèmes d'armes à sous-munitions ([www.agoodplacetostart.org/hoc\\_briefing.php](http://www.agoodplacetostart.org/hoc_briefing.php)).

23 - Conférence de presse, à Washington, du 25 avril 2003 du général en chef des Forces armées américaines Richard B. Myers.

24 - *The Associated Press* rapporte que le 19 avril 2003 plusieurs soldats ont été blessés par l'explosion d'une sous-munition. Le 23 avril, un sergent de l'US Army a été tué par l'explosion d'une sous-munition.

## I – La guerre du Kosovo, 10 mars 1999 – 10 juin 1999

**Les sous-munitions utilisées, par qui, où et pourquoi**

Sur l'ensemble des pays participant à l'opération « Forces alliées », seulement trois pays utilisèrent des bombes à sous-munitions lors des opérations militaires au Kosovo<sup>25</sup> :

- les Etats-Unis utilisèrent 1 100 bombes CBU 87, soit 222 200 sous-munitions du type BLU 97/B. Un certain nombre de bombes Mk 7 contenant 247 M 118 Rockeye furent également utilisées ;
- les Pays-Bas utilisèrent 165 bombes CBU 87, soit 33 330 sous-munitions du type BLU 97/B ;
- le Royaume-Uni utilisa 500 bombes BL 755 contenant 73 500 sous-munitions.

Ainsi, c'est un total de 1 765 bombes qui furent larguées sur la province du Kosovo, essentiellement à partir d'avril 1999. Un petit nombre tomba en Albanie. De leur côté, les forces armées yougoslaves employèrent contre l'armée de libération du Kosovo (UCK) un petit nombre de bombes BL 755<sup>26</sup>.

Les bombardements aériens visaient les quartiers généraux, les infrastructures, les concentrations de troupes et tous les véhicules blindés. Au total, 400 cibles ont été visées. Ces bombes auraient été, selon le ministre de la Défense britannique William Cohen, particulièrement efficaces contre les forces serbes.

**L'efficacité militaire dans ce conflit**

S'il est évident que les bombardements ont été nuisibles aux opérations militaires serbes, leur contribution significative à la défaite du régime de Belgrade est loin d'être réellement prouvée. Seul l'impact psychologique a été constaté. Ainsi, il est avéré que :

- seules 58 cibles ont été atteintes et détruites sur les 744 cibles confirmées par l'OTAN<sup>27</sup> ;
- l'utilisation de missiles guidés laser a démontré une plus grande efficacité sur une même cible par rapport à des bombes à sous-munitions<sup>28</sup> ;
- le 7 juin 1999<sup>29</sup>, des B-52 américains bombardèrent de façon intense le Mont Pastrik, où des troupes serbes s'étaient rassemblées. Une première estimation de l'OTAN fit état d'au moins 600 soldats serbes tués. Pourtant, à la fin de la guerre, des analystes militaires américains ne retrouvèrent aucune trace d'un grand nombre de victimes sur ces mêmes lieux.

De plus, si l'emploi de ces armes laisse plus ou moins perplexe quant à leur utilité stratégique, on peut également s'interroger sur le danger qu'elles représentent pour les troupes qui les utilisent :

- l'OTAN a constaté elle-même que la programmation d'intervention au sol fut retardée ou remise en cause en raison de la présence de sous-munitions non explosées. Les routes prévues pour « l'invasion du Kosovo » ont dû être obligatoirement nettoyées par des spécialistes du déminage ;
- la présence de ces armes non explosées a ralenti les troupes de l'OTAN et les a exposées aux forces armées serbes.

**L'impact post-conflictuel (civil et militaire)**

Dès la fin des hostilités, les opérations de dépollution commencèrent. Le taux d'échec fut estimé à 10 % par l'OTAN<sup>30</sup>. Mais, selon des spécialistes du déminage de la Force Internationale (KFOR), ce taux peut varier entre 3 % et 26 % suivant les systèmes d'armes à sous-munitions retrouvés, ce qui donne une moyenne de 10 % à 15 % de taux d'échec<sup>31</sup>. Ce dernier chiffre est bien plus important que celui publié officiellement par :

- le ministère de la Défense britannique, qui annonçait encore, en l'an 2000, que des statistiques récentes lui permettaient de montrer que le taux d'échec de ses sous-munitions était de l'ordre de 5 % pour l'ensemble de ses systèmes d'armes à sous-munitions<sup>32</sup>. En mars 2000, l'UNMACC (United Nations Mine Action Coordination Center) estimait que ce taux était de l'ordre de 11 % à 12 % pour les sous-munitions du type RBL 755<sup>33</sup> ;
- les armées américaines annoncent généralement un taux d'échec de l'ordre de 5 % pour leurs bombes à sous-munitions<sup>34</sup> (comme la CBU 87). Or, en mars 2001, ce taux fut estimé par l'UNMACC à 7 % pour les sous-munitions BLU 97<sup>35</sup>.

Fin mai 2000, 4 069 sous-munitions avaient été désamorçées<sup>36</sup>. Selon les dernières données (2003), 27 000 sous-munitions ont été découvertes<sup>37</sup>, soit une moyenne de 6 750 sous-munitions par an depuis le début des opérations de dépollution. Mais ce chiffre n'est pas définitif, puisque chaque mois 10 à 20 sous-munitions sont encore retrouvées<sup>38</sup>.

Les populations locales sont les plus affectées par ces munitions non explosées, et plus particulièrement les personnes de moins de 18 ans. 157 personnes furent victimes de ces munitions non explosées, lors de 35 accidents<sup>39</sup>. Les forces de la KFOR eurent cinq hommes tués et un blessé depuis le début de leurs opérations en 1999.

L'Adriatique est également une zone contaminée. 235 bombes, dont des bombes à sous-munitions, ont été larguées par les forces de l'OTAN lors de leurs retours de mission de combat. En effet, un avion qui apponte sur un porte-avions ne doit plus être armé. Le CICR relate que trois pêcheurs italiens furent blessés après avoir retiré de leurs filets des sous-munitions non explosées, en mai 1999<sup>40</sup>.

Aujourd'hui, une nouvelle menace semble peser sur cette partie du monde. Près de dix zones qui avaient été entièrement dépolluées sont à nouveau considérées dangereuses pour les populations. En effet, de nombreuses sous-munitions, qui, à la suite des impacts, s'étaient enterrées, remontent à la surface du sol. Le risque est donc à nouveau présent.

30 - CICR, *Explosive remnants of war: Cluster bombs and landmines in Kosovo*, juin 2001, p. 8.

31 - Idem.

32 - Rae McGrath, *Cluster bombs: The military effectiveness and impact on civilians of cluster munitions*, Landmine Action, septembre 2000, p. 27.

33 - Idem.

34 - Human Rights Watch, *Fatally flawed: Cluster bombs and their use by the United States in Afghanistan*, décembre 2002, p. 37.

35 - Human Rights Watch, *Cluster munitions, a foreseeable hazard in Iraq*, mars 2003, p. 4.

36 - Idem, p. 8.

37 - Informations données par Michael Brauns, capitaine au centre d'information de la presse du quartier général de la force de coalition du Kosovo, le 16 avril 2003.

38 - Idem.

39 - Soit de 4 à 5 personnes concernées lors de chaque accident.

40 - CICR, *Explosive remnants of war: Cluster bombs and landmines in Kosovo*, juin 2001, p. 14.

25 - Human Rights Watch, *Cluster bombs in Afghanistan*, octobre 2001.

26 - CICR, *Explosive remnants of war: Cluster bombs and landmines in Kosovo*, juin 2001, p. 6.

27 - Landmine Action, *Cluster bombs: The military effectiveness and impact on civilians of cluster munitions*, 2003.

28 - Après plusieurs bombardements utilisant des bombes à sous-munitions sans guidage laser, il s'est avéré que les différentes infrastructures qui se trouvaient autour de Gjakova étaient quasiment intactes.

29 - Mines-Arms Unit, CICR, *Explosive remnants of war*, août 2000, p. 24.

## II – La guerre en Afghanistan, 7 octobre 2001 – mars 2002

### Les sous-munitions utilisées, par qui, où et pourquoi

Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont été les deux seules nations occidentales à avoir utilisé des armes à sous-munitions lors de cette intervention militaire. Les Etats-Unis ont reconnu, dès le 25 octobre 2002, avoir employé des bombes à sous-munitions du type CBU 87 larguées par des bombardiers. Cependant, outre ce modèle ancien, des bombes CBU 103 et un petit nombre de missiles JSOW tirés par la marine ont été utilisés. 1 228 bombes contenant 248 056 sous-munitions ont été larguées sur 232 cibles<sup>41</sup>.

Les forces armées de l'Alliance du Nord, comme les talibans, ont également eu recours à des sous-munitions tirées à partir de systèmes de lance-roquettes multiples<sup>42</sup>.

Leur emploi visait principalement des bases militaires, des mouvements de troupes, des fortifications, lors de la première partie du conflit. De nombreuses infrastructures visées étaient localisées dans des zones proches de la population. C'est à partir des prises des grandes villes (décembre 2002) que les bombardements se concentrèrent sur les montagnes de Tora Bora. Cependant, de très nombreux villages ont été touchés par ces bombardements, provoquant un nombre de victimes important au sein de la population civile<sup>43</sup>.

### L'efficacité militaire des sous-munitions dans ce conflit

L'utilisation de cette arme a clairement retardé les opérations militaires au sol et menacé la vie des soldats américains et britanniques. A la suite de bombardements aériens, les troupes au sol avaient pour mission de « nettoyer » les poches de résistance. Ces actions se déroulaient surtout la nuit, car l'infanterie dispose de lunettes infrarouges lui conférant de fait un avantage sur l'adversaire. Or il est avéré que certaines opérations ont été annulées, afin d'écartier le risque de voir des hommes être victimes de leurs propres armes en marchant dessus<sup>44</sup>.

### L'impact post-conflictuel

Connaitre le taux exact d'échec est extrêmement difficile. Cependant, une comparaison peut être faite avec le taux relevé au Kosovo pour ce même type de sous-munitions (BLU 97). Ainsi, selon l'United Nations Mine Action Service (Unmas), le taux d'échec était de 7 % au Kosovo, ce qui correspondrait pour l'Afghanistan à plus de 17 000 sous-munitions transformées en munitions non explosées.

Les populations civiles ont été largement affectées par ces débris de guerre explosifs. Ainsi, entre octobre 2001 et novembre 2002, pas moins de 127 personnes furent victimes de sous-munitions non explosées. 87 % d'entre elles étaient des personnes de moins de 18 ans<sup>45</sup>. Une des raisons du taux élevé de victimes jeunes serait la similitude d'apparence entre les sous-munitions et les rations alimentaires larguées par avion. Ces deux objets sont de la même couleur jaune ! Enfin, une fois de plus, ces armes ont été larguées sur des zones où résident des populations civiles.

## III – T moignages d Irak, avril 2003

### La section suivante est un extrait d'article :

« Officiel : des sous-munitions défectueuses ont tué plusieurs centaines d'Iraqiens »<sup>46</sup>  
par Thomas Frank, publié par *The Associated Press*, 23 juin 2003.

*Washington – Plusieurs centaines, voire des milliers de civils iraqiens ont été tués ou mutilés par des armes à sous-munitions américaines défectueuses, car non munies d'un dispositif de sécurité auquel d'autres pays recourent, selon des observateurs ainsi que des sources médiatiques et officielles.*

*Les armes de dispersion à sous-munitions que les Etats-Unis ont utilisées pendant la guerre en mars et en avril ont disséminé sur les champs de bataille, mais aussi dans les zones civiles voisines, des milliers de munitions destinées à anéantir les troupes iraqiennes et leurs systèmes d'armes.*

*Or beaucoup de munitions n'explosent pas à l'impact, et ce dans 16 % des cas, selon les chiffres officiels de l'armée. Sur le terrain, les états-majors rapportent un taux de « raté » de 40 %.*

*Les munitions non explosées continuent de présenter un risque mortel plusieurs semaines et plusieurs mois après qu'elles aient touché le sol, les civils pouvant alors les ramasser ou marcher dessus par inadvertance. Beaucoup de victimes sont des enfants, comme Ali Mustafa, 4 ans, qui, en avril dernier, a perdu ses yeux suite à l'explosion d'une sous-munition qu'il venait de trouver près de sa maison, à Bagdad, et avec laquelle il jouait.*

*D'après les fabricants d'armes, il est possible de ramener à moins de 1 % le taux de raté des sous-munitions en les équipant d'un système d'autodestruction pour celles qui n'ont pas éclaté à l'impact. Début 2001, le Pentagone a déclaré qu'il atteindrait cet objectif, mais pas avant 2005. En attendant, l'armée continue de puiser dans son vaste arsenal de sous-munitions à fragmentation non conformes aux nouveaux standards. Selon d'anciens responsables militaires et experts de la défense, la modernisation des sous-munitions ne fait pas partie des priorités premières et très peu de moyens y sont consacrés. « L'armée de Terre est en retard et avance au ralenti », commente le général en retraite Michael Davison, désormais président de la division américaine*

41 - Human Rights Watch, *Fatally flawed: Cluster bombs and their use by the United States in Afghanistan*, décembre 2002, p. 1.

42 - Human Rights Watch, *Cluster bombs in Afghanistan*, octobre 2001, p. 4.

43 - Le village de Qala Shater fut touché le 22 octobre 1999 par une bombe à sous-munitions : 11 à 13 civils furent tués, et une vingtaine de maisons sur les quarante-cinq que comptait le village furent détruites.

44 - Human Rights Watch, *Cluster bombs in Afghanistan*, octobre 2001, p. 30.

45 - Human Rights, *Cluster bombs in Afghanistan*, oct.2001, p. 25.

46 - Sources : Federation of American Scientists, Centre d'opérations humanitaires, *The Guardian*.

de Israel Military Industries, qui a déjà fabriqué 60 millions de grenades munies d'un système d'autodestruction. « Il est vraiment regrettable que les sous-munitions d'artillerie [grenades] utilisées durant les dernières guerres n'aient pas été munies de tels systèmes. »

La Grande-Bretagne, qui s'est associée aux Etats-Unis dans leur combat pour chasser Saddam Hussein, a tiré 2 000 conteneurs de sous-munitions pendant la guerre. Toutes étaient équipées de sous-munitions israéliennes dotées d'un système d'autodestruction et, selon le ministère britannique de la Défense, le taux de raté a été de 2 % [photo N]. Les Etats-Unis ont utilisé des armes à sous-munitions – bombes, roquettes et obus d'artillerie qui s'ouvrent comme un coquillage pour disséminer des centaines de sous-munitions sur un territoire couvrant plusieurs pâtés de maisons. D'après les registres de l'armée et les responsables, la quasi-totalité des grenades américaines ne disposent que d'un allumeur classique, à l'exception notable d'un certain type de bombe à dispersion, équipé d'un tout nouveau modèle – onéreux – de sous-munitions, lesquelles comportent des capteurs infrarouges destinés à détecter les véhicules armés et s'autodétruisent le cas échéant s'ils ont trouvé leur cible.

De la taille d'un flacon et souvent enveloppées de petits rubans, les munitions non explosées attirent les enfants, qui les prennent pour des jouets [photo K].

Ce jour d'avril où Ali Mustafa a perdu ses yeux – dans l'explosion qui a également blessé son frère et un autre camarade – deux autres enfants étaient déjà soignés pour blessures par sous-munition dans le même hôpital de Bagdad que celui où les trois garçons ont été transportés. Ali Hamed, 10 ans, originaire de Bagdad, a eu le ventre déchiqueté et l'intestin perforé suite à l'explosion d'une sous-munition avec laquelle lui et des amis étaient en train de jouer. Saef Sulaiman, 17 ans, a reçu des éclats de projectiles au bas du dos, après que son jeune frère eut ramené une sous-munition encore active dans leur maison de Bagdad. Saef a raconté que l'explosion avait tué sa sœur de 8 mois, qui était par terre dans le salon. Selon la mère d'Ali Hamed, l'incident qui a blessé son fils a coûté la vie à deux de ses amis. Une petite fille iraquienne, qui venait de ramasser une sous-munition, a eu la vie sauvée grâce au sergent Troy Jenkins des forces terrestres, qui la lui a reprise. La sous-munition a ensuite explosé, tuant le sergent Jenkins.

L'armée n'a pas communiqué le nombre des soldats tués ou blessés par des sous-munitions non explosées. Mais la guerre du Golfe de 1991 en a montré les dangers. Un rapport du Congrès a conclu que les sous-munitions non explosées à l'impact avaient tué 22 soldats américains, soit 6 % des pertes totales, et blessé 58 autres alors que les forces venaient de chasser l'armée iraquienne du désert koweïtien en bombardant la zone. L'Armée de Terre a indiqué dans un rapport publié après la guerre que « le nombre élevé des sous-munitions américaines non explosées a considérablement gêné le bon déroulement des opérations ».

Une société américaine de déminage a découvert 118 000 sous-munitions non explosées dans seulement sept secteurs d'opérations koweïtiens, selon le général du Bureau de collecte



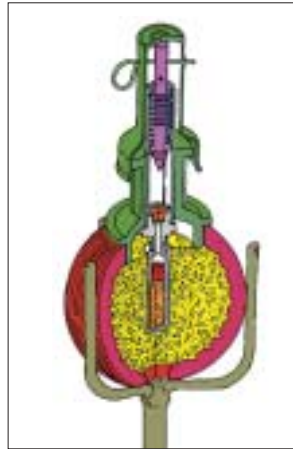
[K] Sous-munition française OGR F1 munie d'un ruban rose. (Photo : EC NEDEx)



Enfant brûlé par l'explosion d'une sous-munition, à l'hôpital, à Bagdad. (Photo : Alessandro Carli/HI)

d'informations, l'agence d'investigation rattachée au Congrès américain. Les documents et les responsables de l'armée ont situé le taux de raté entre 8 % et 40 %. Le nombre total de grenades non explosées dans la région a été estimé à 1,2 million par Human Rights Watch, qui est opposé aux armes à sous-munitions. L'ONG a évalué le nombre des victimes à 1 220 côté koweïtien et à 400 du côté des civils iraqiens. Contrainte de faire face au problème des sous-munitions non explosées, l'armée américaine a préféré enseigner à ses troupes comment procéder à l'enlèvement des sous-munitions et les éviter sur le terrain des opérations, au lieu de chercher à en réduire le nombre, commentent les experts. « Nous avons fait peu en dépensant beaucoup », commente Richard Johnson, consultant dans le domaine de la défense et colonel des forces terrestres en retraite qui a travaillé pendant trente ans dans les programmes d'achat de munitions.

Dans un rapport sur les armes à sous-munitions de 2000, le Pentagone a reconnu que, « dans un pourcentage élevé de cas, ces sous-munitions n'explosent pas de manière fiable ». Le rapport indique également que « des mesures correctives sont prises pour y remédier » tout en précisant que le Pentagone ne procéderait pas à la modernisation de son stock de sous-munitions inventoriées, chiffré dans un rapport antérieur à 1 milliard d'exemplaires. Moderniser le stock dans sa totalité a été jugé trop onéreux, le coût en serait de 11 à 12 milliards de dollars selon un rapport de l'armée de Terre de 1996. Toutefois, il est également noté dans le rapport que détruire les sous-munitions non explosées coûte tellement cher que dans le cas de certains conflits limités « les coûts de la modernisation des sous-munitions pourraient être recouverts par la baisse des dépenses liées à leur neutralisation ». L'armée s'efforce d'améliorer la fiabilité de ces armes, mais des problèmes techniques et la complexité des armes à sous-munitions ont entraîné des retards. « Je ne pense pas que le système de mise de feu actuel satisfasse qui que ce soit », confie un responsable de l'armée de Terre.



[L] Arme à sous-munitions BLU 66, utilisée par les Viet-Cong comme mine antipersonnel, type B 40.  
[M] Vue de coupe.  
(Photos: EC, NEDEx)

Selon deux personnes proches de la NAVY, l'effort, très limité, de cette armée pour modifier un type de sous-munitions connue des experts pour son manque de fiabilité, serait relancé depuis peu suite au rapport indiquant de nombreuses victimes civiles. Un rapport militaire indique que 36 179 sous-munitions de ce type ont été utilisées en Irak. Le lieutenant-colonel Stephen Lee, responsable d'un programme de l'armée de Terre pour le développement de la sécurité des armes à dispersion, a déclaré : « Des avancées notables ont été réalisées, seulement elles ne se sont pas encore diffusées sur le terrain. » En parlant d'un type de sous-munitions largement utilisé en Irak, Lee a précisé que les taux de non-explosion étaient similaires, entre la première guerre du Golfe et le conflit actuel.

Selon les experts, les militaires ont concentré leurs efforts sur la réalisation de nouveaux systèmes d'armes plus précis. « La sécurité et les dommages collatéraux ne relèvent pas de la même priorité que l'efficacité de la mission », a indiqué David Ochmanek, un analyste du Rand Corp Defense, qui a également été assistant du secrétaire de la Défense de l'administration Clinton.

Le Département de la Défense s'est justifié de l'utilisation récente d'armes à dispersion en Irak. Selon le général Richard Myers, chef des armées de la coalition : « Hussein porte la responsabilité des victimes, car il a délibérément placé des armes irakiennes dans des zones peuplées, transformant les populations en bouclier. » « La guerre n'a rien de propre. C'est au contraire une chose horrible », a dit Myers en avril, « et cet ennemi ne recule pas devant les risques qu'il fait encourir à son propre peuple ».

Les militaires américains connaissent les dangers liés aux munitions non explosées depuis des décennies, spécifiquement depuis la guerre du Vietnam, durant laquelle les combattants Viet-Cong les ont utilisées comme mines antipersonnel contre les Américains, qui en avaient largué par millions. [photos L et M]

Durant les trois décennies qui ont suivi, les bombes non explosées ont tué des milliers de personnes au Laos, selon le Comité international de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge, des groupes de défense des Droits de l'homme et le Parlement européen ont fait campagne pour interdire l'utilisation des armes à dispersion tant que

les nations ne se seront pas engagées à améliorer la fiabilité des sous-munitions, à ne pas les utiliser dans des zones peuplées et à organiser ensuite le déminage des zones contaminées. Les Etats-Unis n'ont pratiquement rien fait durant les années 70 et 80 pour améliorer la fiabilité des sous-munitions, selon Darold Griffin, ancien directeur adjoint pour la recherche et le développement du commandement de l'équipement de l'Armée de Terre. « Certains pensaient que les bombes non explosées étaient un atout sur le terrain. Vous les lancez sur une zone où se trouve l'ennemi, et le fait d'avoir des bombes non explosées réduit sa mobilité. »

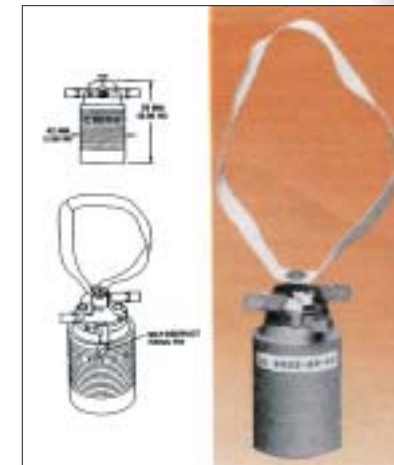
Les pays qui ont combattu sur leur propre sol ont obtenu des améliorations, par peur que les bombes non explosées ne blessent leur propre population civile, et sous la pression de l'opinion publique. Les sous-munitions israéliennes ont maintenant un taux de raté de moins de 1 %, indique Davison, responsable des Industries militaires israéliennes [photo N]. Cette entreprise a vendu des dizaines de millions de grenades à la Grande-Bretagne, à l'Allemagne, au Danemark, à la Finlande et à la Suisse, qui a proposé des standards internationaux pour l'amélioration de la fiabilité des grenades.

La Suède exige également que ces systèmes d'armes soient équipées d'un système d'autodestruction, d'après le lieutenant-colonel Olof Carelius des forces armées suédoises. Généralement, un impact au sol trop faible explique pourquoi les grenades n'explorent pas : une surface molle, un terrain en pente, un heurt durant la chute entraînant une perte de vitesse. Selon le Pentagone, moins de 2 % de la plupart des grenades n'explorent pas, mais les taux de raté sont difficiles à établir, et varient fortement en fonction des conditions de largage. Le Pentagone indique également que ces armes sont idéales pour toucher des cibles dispersées, comme des troupes et des colonnes de chars. Mais les conséquences des taux de non-explosion sont d'autant plus importantes que le nombre de sous-munitions utilisées est grand. 75 roquettes sont nécessaires pour détruire un système de défense antiaérien couvrant 100 mètres carrés, chacune transportant 644 grenades, soit un total de 48 300. Selon le taux de raté indiqué par le Pentagone (16 %), 7 728 grenades non explosées sont ainsi dispersées sur plus de 600 mètres carrés.

Bonnie Docherty, membre d'une équipe de Human Rights Watch qui a passé récemment un mois à étudier les conséquences des combats en Irak, a indiqué avoir vu la preuve de dispersion de milliers de sous-munitions dans ou près de zones peuplées.

Les Etats-Unis ont eu recours, en Irak, aux armes à dispersion de manière beaucoup plus massive qu'en Afghanistan, où ils ont largué 1 228 conteneurs, contenant 248 056 grenades, en l'espace de six mois, selon Human Rights Watch.

Un rapport de l'armée de l'Air, fin avril, indiquait que les avions américains ont largué 1 714 containers, ce qui fait environ 275 000 grenades, en Irak. Aucun rapport n'est disponible en ce qui concerne les sous-munitions tirées du sol via des roquettes.



[N] Arme à sous-munitions américaine munie d'un système d'autodestruction permettant de réduire le taux de raté. [10]

# LES SYSTÈMES D'ARMES À SOUS-MUNITIONS

## Les positions nationales

QUATRIÈME PARTIE : PAGE 22

### LES POSITIONS NATIONALES

Plusieurs Etats semblent d'ores et déjà avoir une position arrêtée sur le moyen de remédier aux problèmes causés par les sous-munitions non explosées. Ainsi, à travers l'analyse de sept Etats, des positions communes émergent.

#### I – La solution technique

Trois Etats prônent cette solution pour diminuer dans un premier temps, puis parvenir à éradiquer de façon complète le taux d'échec des sous-munitions :

- les **États-Unis** sont les premiers producteurs (leurs stocks seraient de l'ordre du milliard)<sup>47</sup> et utilisateurs de cette arme. Le secrétaire d'Etat à la Défense W. Cohen a reconnu, le 10 janvier 2001, que le taux d'échec des armes actuelles est trop élevé : « *La politique du ministère de la Défense est de réduire l'ensemble des munitions non explosées par un processus d'amélioration de fiabilité du système de sous-munitions.* »<sup>48</sup> L'objectif des Américains est de parvenir à un taux de réussite de 99 %, voire plus ;
- la **France**<sup>49</sup> souhaite que les sous-munitions fassent l'objet d'une réglementation universelle en adoptant un nouvel instrument juridique dans le cadre de la Convention de 1980. Le Gouvernement français fait une distinction selon les types de sous-munitions et souhaiterait axer son effort sur deux types de sous-munitions : les armes dites « de saturation » qui emportent un nombre élevé de sous-munitions, et les bombes cargo de faible précision. Les solutions techniques requises sont de trois ordres : parvenir à un taux de fiabilité élevé, imposer la présence de mécanismes d'autodestruction ou d'auto-neutralisation, et prévoir des marquages spécifiques ;
- la **Suisse**<sup>50</sup> souhaiterait que soit adopté au niveau international un standard de réussite des sous-munitions d'au moins 98 %. Afin de diminuer les risques de non-explosion, elle recommande, de plus, que chaque arme soit munie d'un mécanisme d'autodestruction<sup>51</sup>.

Les solutions prônées par ces pays ne peuvent pas être écartées pour réduire le taux d'échec des sous-munitions.

Néanmoins, il est nécessaire d'apporter quelques éléments de réflexion :

- Le taux de réussite de 99 %, voire plus, ne concernera que les productions de sous-munitions futures. On peut donc s'interroger sur les stocks actuels. Seront-ils encore utilisés ou détruits ?
- comment le taux de réussite de 99 % (pour les Etats-Unis) et de 98 % (pour la Suisse) sera-t-il évalué, et par qui ? Les exercices d'évaluation seront-ils réalisés dans les conditions de combat ?
- **si l'on parvenait à faire baisser le taux d'échec à 1 % ou 2 %, cela correspondrait, pour le Kosovo, à 6 580 sous-munitions non explosées, et à 4 961 pour l'Afghanistan. Doit-on, alors, considérer ces taux comme acceptables pour les populations locales ?**
- une sous-munition plus « fiable » signifie nécessairement une augmentation du coût de fabrication de cette arme. Ainsi, on peut se demander si tous les Etats actuellement producteurs vont vouloir dépenser plus, non dans leur intérêt, mais dans celui des populations civiles ;
- la France s'engage fermement contre les systèmes d'armes à sous-munitions largués par des vecteurs aériens. Pourquoi cette distinction entre les systèmes d'armes à sous-munitions terrestres et aériens ? La fabrication récente d'obus Bonus pour son artillerie serait-elle le motif de cette distinction ?

#### II – La mise en place d'un moratoire, voir d'un traité d'interdiction

Ces mesures sont soulevées par l'**Autriche** et la **Norvège**, deux pays qui se sont fortement engagés depuis plusieurs années pour se positionner, sur le plan international, sur l'ensemble des questions relatives aux Droits de l'homme, au développement des pays du Sud et à la paix :

- L'Autriche<sup>52</sup> a une position unique actuellement. Lors de la Conférence internationale de Dublin sur les résidus de guerre explosifs<sup>53</sup>, son représentant officiel a clairement annoncé que son pays souhaitait la mise en place d'un traité d'interdiction des armes à sous-munitions ;
- la Norvège a décidé en 2001 de ne plus utiliser, lors d'opérations militaires internationales, des bombes à sous-munitions. Cette décision a été appliquée immédiatement par ses forces armées aériennes qui se trouvaient en Afghanistan.

S'il faut saluer la position autrichienne, il faut espérer qu'elle fasse à nouveau l'objet d'une déclaration publique suivie de précisions sur le contenu de ce futur traité.

La mise en place d'un moratoire par la Norvège est une décision importante, mais pas irréversible, ce qui en amoindrit la valeur. En effet, seules les bombes à sous-munitions délivrées par des vecteurs aériens se verront appliquer ce moratoire. Par conséquent, tous les autres systèmes (artillerie, MLRS, roquettes, mortiers, bombes guidées) en sont exclus. La Norvège, comme la France, propose de distinguer les vecteurs des armes à sous-munitions.

47 - Human Rights Watch, *Cluster munitions: Measures to prevent ERW and to protect civilian populations*, mars 2003.

48 - Idem.

49 - Les solutions prônées par le Gouvernement français ont été énoncées le 18 juillet 2002, lors de la seconde session du groupe d'experts gouvernementaux des Etats Parties à la Convention de 1980 sur la problématique des sous-munitions.

50 - La Suisse et l'Italie produisent en commun des sous-munitions.

51 - Human Rights Watch, *Memorandum: Cluster munitions: Measures to prevent ERW*, mars 2003, p. 3.

52 - L'Autriche ne détient pas de systèmes d'armes à sous-munitions.

53 - « *Explosive remnants of war and development. Voices from the field* », 23-25 avril 2003.

LES SYSTÈMES D'ARMES À SOUS-MUNITIONS  
**Les ONG, vers une lutte commune ?**  
 LES SYSTÈMES D'ARMES  
 À SOUS-MUNITIONS

CINQUIÈME PARTIE : PAGE 25

### III – La destruction des stocks

Régulièrement, les forces armées détruisent un certain nombre d'armes et d'explosifs, ceux-ci n'étant plus en conformité. Ainsi :

- les **Etats-Unis**, pour l'année 2002, ont détruit près de 5 994 tonnes de sous-munitions pour un coût de 4,9 millions de dollars<sup>54</sup> ;
- la **Belgique**<sup>55</sup> était équipée de bombes et de sous-munitions BL-755 de fabrication britannique. Elle a décidé de détruire l'ensemble de ces armes, en raison de leur obsolescence ;
- la **Suède**<sup>56</sup> a retiré de ses forces armées ses sous-munitions du type Rockeye, pour les mêmes raisons.

Les décisions des Gouvernements belge et suédois devraient interpellier les 18 autres Etats qui, au sein de leurs arsenaux, détiennent des sous-munitions BL 755 ou du type Rockeye. Les critères d'obsolescence seraient-ils différents selon que l'on se trouve à Islamabad, à Berne, à Paris (dont les armées disposent de sous-munitions du type Rockeye) ou à Washington ? Toutefois, même si la Belgique et la Suède ont détruit leurs stocks, ces deux pays ne remettent pas en cause l'utilisation par leurs armées d'autres systèmes d'armes à sous-munitions.

### LES ONG, VERS UNE LUTTE COMMUNE ?

Depuis une dizaine d'années, le poids des organisations non gouvernementales dans les processus de prise de décisions internationales augmente et devient familier. En effet, l'absence de prise en compte du point de vue de la société civile par les Etats paraît impensable, alors que les milieux diplomatiques sont en attente constante de propositions. Par exemple, l'interdiction des mines antipersonnel est le résultat d'un long combat des ONG auquel se sont rattachés de nombreux Etats par la suite, au milieu des années quatre-vingt-dix, pour donner naissance au traité d'Ottawa.

Nombre des ONG qui se battent contre le fléau des mines antipersonnel, que ce soit par des actions de terrain, de recherche ou de communication, sont actuellement mobilisées contre les résidus explosifs de guerre, et plus précisément contre les sous-munitions non explosées.

Ces ONG sont d'accord pour parvenir à la mise en place d'un instrument contraignant afin d'éradiquer le fléau des armes à sous-munitions. Cependant, si l'idée de base est commune, des tendances semblent s'imposer. A travers l'analyse de trois ONG (CICR, HRW, LMA) mobilisées sur ces questions, deux positions se dessinent :

- mener une action sur les résidus explosifs de guerre. Cela aurait le mérite d'inclure toutes les catégories d'armes restant à la suite d'un conflit et de ne pas exclure les nombreux pays non affectés par les sous-munitions, mais par toutes les autres catégories des ERW ;
- concentrer une action sur les armes à sous-munitions. Objectif moins ambitieux, mais peut-être plus réalisable du fait que cela ne concerne qu'un seul système d'arme.

### I – Human Rights Watch

Human Rights Watch (HRW) est clairement focalisé sur le problème posé par les armes à sous-munitions. Cette organisation américaine souhaite que les Etats entament des discussions uniquement sur cette question. Ces discussions devront, à terme, permettre d'aboutir à un nouveau mandat pour négocier un instrument ou un cadre juridique spécifique aux armes à sous-munitions.

HRW appelle à la création d'un moratoire sur l'utilisation, la production et le transfert des armes à sous-munitions. Dans l'attente de la mise en place de ce moratoire, HRW souhaiterait (au minimum) que soient mises en place des mesures préventives, avant les hostilités et pendant les combats, afin de diminuer la création de zones affectées par des munitions non explosées. De plus, HRW note que les différentes initiatives prises par certains gouvernements pourraient très bien être développées (*best practices*) dans le cadre de la création d'un instrument préventif sur les ERW.

54 - Human Rights Watch, *Cluster munitions: Measures to prevent ERW and to protect civilian populations*, mars 2003.

55 - Idem.

56 - Idem.

**Mesures préventives avant les combats :**

- sur le plan industriel, les sous-munitions devront avoir un taux de fiabilité de 99 % ou plus. Les productions futures devront être équipées d'un système d'autodestruction. Enfin, une norme devra être créée pour garantir la fiabilité de ces armes ;
- le stockage : les lots n'ayant pas les standards requis précédemment ou ayant une trop grande ancienneté devront être détruits ;
- des mesures restrictives, voire d'interdiction, devront être appliquées. Seuls les pays membres de la Convention de 1980 seront autorisés à acheter ce type d'armes ;
- sur le plan technique, toutes les informations devront être fournies de manière transparente.

**Mesures préventives pendant les combats :**

- le choix des cibles est primordial pour atténuer le nombre de victimes civiles. Des mesures d'interdiction d'utilisation dans les zones urbaines, de restriction ou de condition d'emploi de ces armes doivent être prévues lors des conflits ;
- l'information sur les zones où ont été utilisés des systèmes d'armes à sous-munitions devra être diffusée pour faciliter le futur travail de déminage et de mise en garde auprès des populations civiles.

**II – Le Comité international de la Croix-Rouge**

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) considère qu'une approche globale (*comprehensive approach*) de la part des Etats doit être menée sur la question des résidus explosifs de guerre. Pour être efficace, une telle approche doit comprendre des mesures en vue de :

- diminuer le risque de multiplication des munitions non explosées ;
- attirer rapidement l'attention des populations civiles à l'égard des dangers créés par les munitions non explosées ;
- dépolluer les zones affectées.

Pour parvenir à ces objectifs, le CICR souhaite que les Etats parties à la Convention sur les armes classiques adoptent un nouveau protocole qui statuerait sur les résidus explosifs de guerre. Ce protocole couvrirait l'ensemble des armes non explosées ou abandonnées qui menacent les populations civiles. La création de ce futur protocole pourrait comporter trois principes :

- les parties aux conflits dont les munitions resteront actives à la fin des hostilités auront la responsabilité d'apporter une assistance matérielle et technique nécessaire au nettoyage des zones polluées. L'article 10 du protocole II de la Convention de 1980 et l'article 5 du traité d'Ottawa préconisent un principe similaire ;
- à la fin des hostilités, toutes les informations techniques permettant le nettoyage des zones affectées par les résidus explosifs de guerre devront être fournies immédiatement par les Etats. Cette mesure permettra de réduire le délai nécessaire pour obtenir les informations sur les armes utilisées. En effet, une bonne connaissance technique permet aux démineurs d'agir en toute sécurité. Ce principe a été adopté dans la Convention de 1980 (article 9, protocole II) ;
- la population devra être tenue informée des dangers des résidus explosifs de guerre.

Le CICR fait valoir que les règles du droit international humanitaire régissant les méthodes et moyens de guerre et visant à épargner la population civile devraient déjà, dans un premier temps, être appliquées de façon scrupuleuse en ce qui concerne l'emploi d'armes à sous-munitions. Outre ces principes, le CICR souhaiterait que soit mise en place une interdiction d'utilisation des sous-munitions délivrées par des vecteurs aériens ou terrestres, sur des zones à concentration de civils. Cette interdiction, spécifique à ces armes, renforcerait le droit humanitaire pour deux raisons principales :

- le risque non discriminatoire important lors de l'utilisation de ce type d'armes : lors d'attaques sur des objectifs militaires proches de zones urbaines, les civils sont touchés ;
- le trop grand nombre de sous-munitions qui se transforment en munitions non explosées, provoquant de nombreux accidents souvent fatals.

**III – Landmine Action United Kingdom**

Landmine Action United Kingdom (LMA) est sans doute une des ONG les plus engagées dans ce domaine. Elle vient de lancer une campagne d'action internationale, « *Clear Up Campaign* », qui appelle à la création d'un nouveau protocole sur les ERW. Ce protocole devrait inclure :

- l'obligation, pour les Etats qui ont utilisé des armes explosives, de dépolluer toutes les zones de conflits dès la fin des hostilités ou d'apporter une assistance financière ;
- l'obligation d'informer et de mettre en garde les populations.

LMA souhaite la mise en place d'un instrument concernant les ERW, pour deux raisons :

- ne pas exclure les pays qui n'ont pas été victimes d'armes à sous-munitions mais qui sont affectés par des débris de guerre ;
- obtenir un instrument juridique global sur l'ensemble des ERW.

En plus de cette campagne sur les ERW, LMA souhaiterait que les gouvernements s'imposent unilatéralement un moratoire sur la vente et l'utilisation des systèmes d'armes à sous-munitions, dans l'attente de la mise en place de nouvelles règles du droit humanitaire international.

# LES SYSTÈMES D'ARMES À SOUS-MUNITIONS

## Quelle interdiction ?

SIXIÈME PARTIE : PAGE 28

### QUELLE INTERDICTION ?

L'utilisation des sous-munitions risque, au fil des années, de devenir de plus en plus vaste, ce qui augmentera d'autant plus la menace posée par les résidus explosifs de guerre (ERW). Par conséquent, l'objet du débat entre acteurs étatiques et acteurs de la société civile est de déterminer quel est le meilleur instrument juridique pour eux et quelles actions sont à envisager afin d'atténuer ces menaces.

Dans le cadre du groupe d'experts gouvernementaux des Etats parties à la Convention sur les armes classiques, il fut décidé, en décembre 2002 :

- la mise en place d'un instrument juridique portant sur les résidus explosifs de guerre. Cet instrument portera uniquement sur des mesures à prendre à l'issue des conflits ;
- des discussions pour déterminer la possibilité d'inclure ou non, dans le cadre de ce futur instrument, des mesures préconflituelles qui viseraient à réduire la création de résidus explosifs de guerre ;
- des discussions concernant des mesures préventives visant à améliorer la conception de certains types de munitions, y compris les armes à sous-munitions.

Si l'on se réfère aux trois points de vue des ONG cités plus haut, on constate que deux d'entre elles (CICR, LMA) souhaitent la mise en œuvre d'un nouveau protocole sur les résidus explosifs de guerre. Ce protocole serait mis en œuvre à la suite de l'application d'un moratoire sur les sous-munitions.

Pour HRW, la réalisation d'un nouvel instrument juridique d'interdiction des sous-munitions devrait se situer dans le cadre de la Convention de 1980. En l'absence de cet instrument, cette organisation appelle au minimum à la mise en place de mesures préventives, et au mieux à la création d'un moratoire.

De leur côté, les Etats ont décidé de se concentrer sur l'ensemble du problème posé par les résidus explosifs de guerre et de refuser de traiter la question des sous-munitions de manière distincte. Ainsi, le problème soulevé par les sous-munitions non explosées serait traité d'une façon générale, au même titre qu'un obus d'artillerie non-explosé.

**En conséquence, un instrument contre les résidus explosifs de guerre pourrait servir de phase préparatoire avant la création d'un instrument spécifique aux sous-munitions, dans le cadre de la Convention de 1980 ou d'un traité indépendant (un second traité d'Ottawa ?).**

En juin 2003, des ONG ont créé la Coalition contre les sous-munitions<sup>57</sup> (CMC) et lancé un appel afin d'obtenir :

- Une interdiction d'utilisation, de production ou de transfert de sous-munitions, tant que les problèmes humanitaires qu'impliquent ces armes n'auront pas été résolus ;
- Une augmentation des ressources pour l'assistance aux communautés et individus affectés par les sous-munitions non explosées ou tout autre résidu explosif de guerre ;

- Une responsabilité des utilisateurs de sous-munitions et autres munitions devenant des résidus explosifs de guerre, en matière de dépollution, de marquage, de prévention des risques, d'information et d'assistance aux victimes.

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES AUX SOUS-MUNITIONS :

Une mesure d'interdiction totale d'utilisation, de production et de transfert de sous-munitions et de tous projectiles, bombes ou roquettes pouvant contenir de telles armes semble actuellement impossible à obtenir, étant donné la position des différents Etats et l'orientation du groupe d'experts gouvernementaux. La mise en place d'un moratoire total serait évidemment la solution la plus appropriée dans l'attente d'un instrument juridique spécifique aux sous-munitions. Cependant, ce moratoire risquerait d'être refusé par de nombreux Etats, avec le danger de mettre un terme à toute discussion entre Etats et ONG sur ce sujet.

Par conséquent, les recommandations émises devraient permettre de restreindre et de contraindre au maximum l'utilisation de ces armes. Il faut noter que ces mesures pourraient être mises en pratique unilatéralement par chaque Etat et auraient donc pour conséquence de créer une interdiction de fait.

### I – Des recommandations antérieures aux conflits

■ L'adoption d'un moratoire sur l'emploi des bombes à sous-munitions. La France et la Norvège ont toutes deux, de façon différente, remis en cause les bombardements utilisant des bombes à sous-munitions. La création d'un moratoire sur ce type d'arme semble dès lors réalisable. Ce moratoire partiel pourrait très bien constituer les prémices d'un moratoire global, c'est-à-dire sur la production, le transfert et l'emploi des systèmes d'armes à sous-munitions.

■ Les règles du droit international humanitaire interdisent de prendre les populations civiles pour cible. De ce fait, et en associant la base juridique de l'article 2 du protocole III de la Convention de 1980, une interdiction absolue à l'encontre des systèmes d'armes à sous-munitions pourrait être intégrée à la création d'un futur instrument juridique : « *Il est interdit en toutes circonstances de faire d'un objectif militaire situé à l'intérieur d'une concentration de civils l'objet d'une attaque au moyen d'armes à sous-munitions.* »

■ L'interdiction de la vente de ces armes à tout pays n'ayant pas ratifié la Convention de 1980 et ne respectant pas des critères de bonne conduite (respect des Droits de l'homme...).

■ La publication complète et annuelle, par chaque Etat partie à la Convention de 1980, de la production et des transferts de tout système d'armes à sous-munitions. Ces informations sont indispensables pour la mise en œuvre d'un futur instrument juridique international.

57 - Coordonnateurs : Austrian Aid for Mine Victims ; Handicap International ; Human Rights Watch ; Landmine Action UK ; Landmine Struggle Unit ; Mennonite Central Committee ; Mine Action Canada ; Nepal CBL ; Pax Christi Ireland ; Pax Christi Netherlands ; Russia CBL.

■ Les mesures techniques sont nécessaires, mais outre le souhait d'un taux de fiabilité le plus élevé possible, il semble plus souhaitable et surtout plus sûr pour les populations et les démineurs :

- d'incorporer un système d'autodestruction, et non d'autoneutralisation ;
- de signaler de façon claire sur la sous-munition le danger qu'elle représente. Cela pourrait se faire par l'inscription d'une tête de mort similaire à celle que l'on retrouve sur les panneaux signalant des terrains minés. Ainsi, un enfant ne prendrait pas une sous-munition (BLU 97, par exemple) pour un simple bout de métal ou pour une ration alimentaire.

## II – Des recommandations pendant les conflits

■ Les parties au conflit devront prendre des mesures de restriction d'emploi de ces armes. En particulier, l'interdiction d'utilisation dans des zones civiles ou ayant une importance capitale pour la vie des populations. Cela signifie que ces zones devront inclure, outre les villes et les villages, l'ensemble des moyens de subsistance des populations, comme les rivières, les terrains agricoles et tous les autres lieux nécessaires à la vie.

■ Les parties au conflit doivent dispenser des actions d'information à l'égard des populations (tract dans la langue du pays) et des différents organismes humanitaires qui vont se trouver confrontés à ces armes. Ces actions devront signaler les types d'armes employés et les zones affectées.

## III – Des recommandations à l'issue des conflits

■ L'information sur les lieux et les types d'armes employés devra être communiquée publiquement dès la fin des combats. En effet, les premiers jours sont généralement les plus meurtriers, d'où la nécessité de faire connaître rapidement l'ensemble de ces données pour faciliter les travaux d'information et de dépollution.

■ Sur la base juridique de l'article 8 du protocole II de la Convention de 1980, la responsabilité de l'Etat dans la création de zones affectées par des munitions non explosées pourrait être directement mise en cause. A la demande du chef d'une opération de maintien de la paix, l'Etat incriminé devrait alors apporter une assistance (technique, financière) à la dépollution.

■ Les parties au conflit seront dans l'obligation de participer aux actions de dépollution ou de fournir les équipements nécessaires à ces actions.

■ Des missions spécifiques d'information devront être conduites ou financées par les Etats parties au conflit, à l'intention des populations, des ONG et des médias. Les renseignements fournis aux médias permettront de démultiplier les sources d'informations pour les populations civiles et à l'égard de l'opinion internationale.

Chaque Etat partie au conflit sera dans l'obligation de faire réaliser une étude, par des équipes d'experts indépendants, sur le taux d'échec des armes employées. En fonction des résultats de ces études, les armes ayant un trop fort taux d'échec devront se voir inscrire sur une liste d'interdiction absolue d'utilisation et de transfert.

## T É M O I G N A G E

*Mahmoud a 29 ans, est marié et père de deux jeunes enfants. Il habite un quartier populaire de Bagdad, dans lequel il exerçait la profession de mécanicien. Son quartier a été la cible de bombardements pendant la dernière guerre, et le danger des sous-munitions y est omniprésent : on en trouve des centaines, les accidents sont nombreux et impliquent souvent des enfants. Mahmoud n'a pas voulu rester les bras croisés face à cette situation dramatique. De sa propre initiative, et bien que conscient du danger, il a décidé de ramasser les sous-munitions pour les rassembler en petits tas. Afin que tout le monde puisse les voir et ainsi les éviter, il les a surmontés d'un drapeau en attendant qu'une autorité quelconque les en débarrasse. Il a donc entrepris seul ce travail très périlleux, saisissant précautionneusement chaque sous-munition entre deux doigts pour les déplacer. Puis, devant l'ampleur de la tâche, il a recherché de l'aide auprès de militaires américains. Quatre soldats l'ont accompagné dans son quartier, l'un d'entre eux l'a même aidé à ramasser quelques engins explosifs. Les soldats se sentaient eux-mêmes impuissants et s'apprétaient à repartir, quand Mahmoud a trébuché alors qu'il tenait une sous-munition. L'engin a explosé et lui a arraché la main droite. Il a été rapidement conduit, sous escorte militaire, dans un hôpital civil. Là, Mahmoud n'a reçu aucun soin pendant près de quarante-huit heures, en raison des pillages qui avaient vidé l'hôpital de son matériel et de ses médicaments. Son frère est retourné voir les soldats qui l'avaient accompagné deux jours plus tôt, pour leur expliquer la situation, et Mahmoud a finalement été soigné dans un hôpital militaire américain.*

Témoignage recueilli à Bagdad, en Irak, par l'équipe de Handicap International, en juillet 2003.

## COORDINATION ÉDITORIALE

Christine LEFORT, Anne HERY

## REMERCIEMENTS ACKNOWLEDGEMENTS

Claire-Chantal BOUASSE, Philippe CHABASSE,  
Elodie CHANRION, Pascal DREYER,  
Nathalie HERLEMONT-ZORITCHAK,  
Aline GERARD, Manuel GONZAL, Alice JARDIN,  
Catherine LAURANSON, Nathalie MOINDROT,  
Sylvain OGIER et Xavier PARISSÉ.

Handicap International remercie également tous les collaborateurs extérieurs ayant participé à la réalisation de ce document :

- Rédaction : CDRPC - 187, montée de Choulans 69005 Lyon.
- Traduction : EUROTTEXTE - 2, rue de la Roquette 75011 Paris et les traductrices bénévoles : Laurence LANGER, Valérie PUCHEU et Kate SCRIVEN.
- Graphisme : D'UN REGARD, studio de création - 1, rue d'Enghien 75010 Paris.
- Impression : PÔLE PRODUCTION - 6, rue Malacussy 42100 Saint-Étienne.

Nous remercions tout particulièrement Jean-Marie COLLIN pour son travail et ses recherches.

## DOCUMENT ÉDITÉ PAR HANDICAP INTERNATIONAL

14, avenue Berthelot 69361 Lyon cedex 07- FRANCE  
tél. : + 33 (0)4 78 69 79 79 - fax : + 33 (0)4 78 69 79 94  
e-mail : [contact@handicap-international.org](mailto:contact@handicap-international.org)

Photo de couverture : © Alexandre Carle/HI  
Photo de quatrième de couverture : © EC. NEDEX

Dépôt légal : troisième trimestre 2003  
ISBN : 2-909064-67-0  
Achevé d'imprimer en août 2003  
Imprimé sur papier recyclé  
Printed on recycled paper

## Sections et bureaux de représentation

### FRANCE

siège : 14, avenue Berthelot - 69361 Lyon Cedex 07  
tél. : + 33 (0) 4 78 69 79 79 - fax : + 33 (0) 4 78 69 79 94  
e-mail : [contact@handicap-international.org](mailto:contact@handicap-international.org)  
bureau : 104-106, rue Oberkampf - 75011 Paris  
tél. : + 33 (0) 1 43 14 87 00 - fax : + 33 (0) 1 43 14 87 07  
e-mail : [paris@handicap-international.org](mailto:paris@handicap-international.org)  
site : [www.handicap-international.org](http://www.handicap-international.org)

### ALLEMAGNE

Ganghofer Str. 19 - 80339 München  
tél. : + 49 (0) 89 54 76 06 0 - fax : + 49 (0) 89 54 76 06 20  
e-mail : [info@handicap-international.de](mailto:info@handicap-international.de)  
site : [www.handicap-international.de](http://www.handicap-international.de)

### BELGIQUE

67, rue de Spa - 1000 Bruxelles  
tél. : + 32 (0) 2 280 16 01 - fax : + 32 (0) 2 2630 60 30  
e-mail : [headoffice@handicap.be](mailto:headoffice@handicap.be)  
site : [www.handicapinternational.be](http://www.handicapinternational.be)

### CANADA

1350, rue Sherbrooke Ouest, # 920,  
Montréal (Québec) - H3G 1J1  
mobile : + 1 (1) 515 603 69 07  
e-mail : [canada@handicap-international.org](mailto:canada@handicap-international.org)  
site : [www.handicap-international.org](http://www.handicap-international.org)

### DANEMARK (représentation)

Suntevedsgade 2, 4 TV - 1751 Copenhagen V  
tél. : + 45 33 24 88 00 - fax : + 45 33 24 88 69  
site : [www.handicap-international.org](http://www.handicap-international.org)

### ÉTATS-UNIS (représentation)

BP 815, Fryeburg - Maine 04037  
tél./fax : + 1 (1) 207 935 26 33  
mobile : + 41 (0) 79 470 19 31  
e-mail : [sbwhandicap@igc.org](mailto:sbwhandicap@igc.org)  
site : [www.handicap-international.org](http://www.handicap-international.org)

### GRANDE-BRETAGNE

5, Station Hill, Farnham - Surrey GU9 8AA  
tél. : + 44 (0) 870 774 3737 - fax : + 44 (0) 870 774 3738  
e-mail : [hi-uk@hi-uk.org](mailto:hi-uk@hi-uk.org)  
site : [www.handicap-international.org.uk](http://www.handicap-international.org.uk)

### LUXEMBOURG

140, rue Adolphe-Fischer - 1521 Luxembourg  
tél. : + 352 42 80 60 - fax : + 352 26 43 10 60  
e-mail : [hilux@pt.lu](mailto:hilux@pt.lu)  
site : [www.handicap-international.lu](http://www.handicap-international.lu)

### SUISSE

11, avenue de Joli-Mont - 1209 Genève  
tél. : + 41 (0) 22 788 70 33 - fax : + 41 (0) 22 788 70 35  
e-mail : [higeneve@compuserve.com](mailto:higeneve@compuserve.com)  
site : [www.handicap-international.org](http://www.handicap-international.org)

Tout en poursuivant le combat pour l'éradication complète des mines antipersonnel, Handicap International a décidé de s'associer à ceux qui luttent contre les « dégâts collatéraux » causés aux populations civiles par la prolifération des résidus explosifs de guerre. Aussi scandaleuse que celle des mines, cette prolifération exige, en particulier, une interdiction d'utilisation, de production et de transfert des armes à sous-munitions tant que les problèmes humanitaires qu'elles posent n'auront pas été résolus.

In addition to continuing the campaign for the complete eradication of landmines, Handicap International has chosen to join those who fight against the equally horrifying "collateral damages" inflicted on civilian populations by the proliferation of explosive remnants of war and to demand, in particular, a complete ban on the use, production and transfer of cluster munitions until humanitarian concerns are properly addressed.



Ce rapport a été publié grâce au soutien de :  
This report has been published thanks to the support of :

